

Anne-Caroline Le Coultre

anne-caroline.lecoultre@unine.ch

# L'anglo-français: "faux français d'Angleterre" ou dialecte à part entière ?

Analyse de quelques  
caractéristiques propres au  
français insulaire (1250-1400)

Université de Neuchâtel

Histoire de la langue française

Année universitaire 2012-2013

Semestre de printemps

# Table des matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>2</b>
1.1 Considération terminologique .....	3
<b>2. La situation linguistique de l'Angleterre médiévale .....</b>	<b>4</b>
2.1 Une société plurilingue.....	4
2.2 Utilisation écrite de l'anglo-français .....	6
2.3 Le déclin du français en Angleterre .....	8
<b>3. Evolution de la perception de l'anglo-français .....</b>	<b>9</b>
3.1 La vision traditionnelle.....	9
3.2 Nouvelles approches historiques et linguistiques.....	11
3.3 L'anglo-français et la lexicologie anglaise.....	14
3.4 Orientations futures de la recherche .....	15
<b>4. Quelques spécificités du français insulaire .....</b>	<b>16</b>
4.1 Orthographiques et phonologiques.....	16
4.2 Morphosyntaxiques .....	18
4.3 Sémantiques et lexicales.....	21
<b>5. Conclusion.....</b>	<b>23</b>
<b>6. Bibliographie.....</b>	<b>25</b>

# 1. Introduction

L'objectif de ce travail est de se pencher sur la question du français utilisé en Angleterre durant la période médiévale. Le problème principal qui se pose lorsque ce thème est abordé est dû à l'interférence de la situation contemporaine dans celle d'autrefois : en effet, après plusieurs siècles d'utilisation entre le 11<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup> siècle, la pratique de l'anglo-français a totalement disparu. La tentation est donc vive de vouloir voir cette évolution diachronique dans les analyses synchroniques de la langue. Or, il faut veiller à ne pas «obscurcir la compréhension d'une époque en l'éclairant de la lumière trop éblouissante des événements à venir» (LUSIGNAN 2004 : 155) et faire abstraction de son destin fatal lorsque l'on étudie la place de l'anglo-français parmi les pratiques linguistiques de l'Europe médiévale. Par conséquent, la problématique abordée sera de tenter d'établir si l'anglo-français était, comme il tend à être dit, une langue dégénérée par son décentrement géographique et son contact avec l'anglais, ou si ses spécificités peuvent s'apparenter à ce que l'on retrouve dans d'autres dialectes du français médiéval. Après un premier chapitre consacré à un bref exposé de la situation linguistique en Angleterre médiévale, une deuxième section s'attachera à présenter l'évolution qu'a connue la perception de l'anglo-français parmi la communauté scientifique, ainsi que le changement d'orientation des études contemporaines. Enfin, une troisième partie examinera de manière plus précise quelques occurrences des divergences linguistiques synchroniques du français insulaire par rapport au français continental entre le milieu du 13<sup>ème</sup> siècle et la fin du 14<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit d'observer si elles sont symptomatiques d'un déclin dans la maîtrise du français ou si elles illustrent les variations systématiques que l'on peut attendre d'un dialecte pleinement exploité.

D'un point de vue méthodologique, je me suis surtout basée sur les études et analyses de la littérature secondaire : en effet, le maigre état de mes connaissances en ancien français ne me permet en aucun cas de prétendre apporter de nouveaux éléments sur la question de l'anglo-français sur la base des textes médiévaux. J'ai donc consulté de nombreux articles et ouvrages qui traitent du français insulaire, soit dans une approche sociolinguistique, soit par des études systématiques de traits textuels concrets – les deux catégories ne sont évidemment pas exclusives – afin d'en réaliser une synthèse. J'ai veillé à porter un regard critique sur les ouvrages que j'ai eu l'occasion de lire, et j'ai également recherché par moi-même parmi les sources primaires des occurrences des phénomènes décrits. A ce sujet, je tiens à souligner le travail extraordinaire réalisé par les éditeurs de l'*Anglo-Norman Dictionary*, qui ont mis en ligne non seulement leur dictionnaire mais également une base de données de textes originaux, ce qui m'a été d'une aide précieuse. Enfin, ma bibliographie se complète de quelques ouvrages de linguistique générale (en français ancien ou moderne) et de dictionnaires, soit encyclopédiques, soit de traduction.

## 1.1 Considération terminologique

Avant de s'intéresser de plus près à la question du français en Angleterre, une réflexion d'ordre terminologique s'impose. En effet, les dénominations sont nombreuses et variées, et il est parfois difficile de les isoler des idéologies sous-jacentes. Comme l'indique Wogan-Browne dans l'introduction de son ouvrage, le français écrit dans les îles britanniques au Moyen Âge se répartit traditionnellement en deux catégories, distinctes tant par la chronologie que par la géographie : l'anglo-normand et l'anglo-français. La première appellation remonte au 18<sup>ème</sup> siècle et s'applique aux manuscrits rédigés en Angleterre dans la période allant de la fin du 11<sup>ème</sup> siècle jusqu'au début du 14<sup>ème</sup> siècle, alors que la seconde, qui date du 19<sup>ème</sup> siècle, prend en compte les ouvrages du continent importés et propagés en Angleterre aux 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> siècles. Le principal problème de ces deux catégories est qu'elles séparent de manière artificielle la pratique linguistique francophone de l'Angleterre médiévale : cela rejoint la tendance anglo-centriste qui tend à voir le milieu du 14<sup>ème</sup> siècle comme la période du « triomphe de l'anglais » sur le français, ce dernier n'étant plus utilisé presque du jour au lendemain. En fait, les manuscrits des deux types s'inscrivent dans une continuité d'usages qui, bien qu'ils aient évolué, sont loin de manifester une rupture aussi nette. Des textes rédigés sur le continent circulaient donc en Angleterre dès le 12<sup>ème</sup> siècle, et d'autres continuaient d'être écrits par des scribes insulaires – en nombre plus restreint il est vrai – après 1400 (WOGAN-BROWNE 2009 : 1-3).

Un autre problème concerne plus particulièrement la dénomination de l'anglo-normand : la référence au « normand » relie cette langue directement au dialecte continental. Or, comme le souligne Rothwell (*Introduction to the On-Line Anglo-Norman Dictionary*), deux éléments s'opposent à cette assimilation. En premier lieu, même si Guillaume le Conquérant était duc de Normandie, ses armées n'étaient pas constituées exclusivement d'hommes de cette région (et donc pas uniquement de dialecte normand). Ensuite, durant les trois siècles qui ont suivi, le français d'Angleterre a également subi les influences d'autres variétés continentales – par exemple du picard – ainsi que des évolutions spécifiques, divergeant du normand. Il est donc possible de considérer le terme d'anglo-français dans son sens générique de « français d'Angleterre », et c'est ce qui sera utilisé dans ce document. Mon analyse ne portant que sur des documents tombant traditionnellement dans la case de l'anglo-normand (c'est-à-dire rédigés en Angleterre avant le 15<sup>ème</sup> siècle), tout risque de confusion avec les textes importés du continent, dits anglo-français, est écarté. J'utiliserai également une autre dénomination, celle de « français insulaire », qui présente l'avantage de pouvoir aisément être mise en relation avec le « français continental », évitant du même coup l'appellation « français de France », particulièrement inappropriée au vu de la différence entre frontières politiques et linguistiques au Moyen Âge.

## 2. La situation linguistique de l'Angleterre médiévale

Les liens entre la France et l'Angleterre existent dès le début du 11<sup>ème</sup> siècle : en effet, en 1002, le monarque anglo-saxon Ethelred II épouse en secondes noces Emma de Normandie, sœur de Richard II, premier duc de Normandie. Leur fils, Edouard, passera son enfance sur le continent, ayant dû fuir une invasion danoise. Plus connu sous le nom d'Edouard le Confesseur, ce dernier devient finalement roi d'Angleterre en 1042, et règne sur une cour imprégnée de culture normande. Il meurt sans héritier en 1066, ce qui déclenche une crise successorale finalement emportée par Guillaume le Bâtard, duc de Normandie et petit-fils de Richard II (SHORT 2007 : 12). Un Normand fait donc la conquête du royaume anglais, important avec lui notamment une cour, une administration, une culture, et une langue. Cependant, l'aristocratie normande n'a pas constitué un Etat dans l'Etat, isolé du peuple anglais « de souche » : issue d'une conquête militaire et non d'un processus de colonisation de masse, cette élite s'est vite fondue avec la noblesse indigène, notamment via des mariages avec des Anglo-Saxonnes. Un auteur contemporain, abondamment cité (par exemple CRANE 1999 : 37), indique d'ailleurs qu'un siècle à peine après la conquête, les Normands et les Anglo-Saxons n'étaient plus différenciables. Cette acculturation fit que le français cessa d'être la langue maternelle de la noblesse, mais son prestige ne diminua pas pour autant (LUSIGNAN 2004 : 160).

### 2.1 Une société plurilingue

Il y a donc un paradoxe dans l'anglo-français dès le début du 13<sup>ème</sup> siècle : bien qu'une langue avec très peu de locuteurs natifs, il était largement utilisé tant à l'oral qu'à l'écrit par différentes couches de la société. S'il a pu demeurer florissant durant encore plusieurs siècles, ce n'est pas pour son expansion démographique mais bien pour son prestige sociolinguistique. En effet, c'est avant tout la langue maternelle des rois, de Guillaume 1<sup>er</sup> à Richard II, dont le règne prend fin en 1399 : certains d'entre eux ne parlent même pas anglais, même s'ils le comprennent vraisemblablement (LUSIGNAN 2004 : 160). Le terme « maternelle » prend ici tout son sens, puisque la majorité des reines durant cette période viennent de diverses régions francophones du continent – l'on peut citer notamment Aliénor d'Aquitaine ou Eléonore de Provence –, assurant la pérennité de l'usage de l'anglo-français mais également ses origines dialectales multiples (CHAURAND 1999 : 100 ; SHORT 2007 : 13). Même si la noblesse a, elle, changé de langue maternelle, elle continue d'apprendre massivement le français comme langue seconde afin de communiquer avec l'entourage des rois et des reines françaises. La cour restera donc essentiellement francophone jusqu'à au moins la fin du 14<sup>ème</sup> siècle, asseyant la position prestigieuse de l'anglo-français en Angleterre médiévale.

Cependant, la cour n'a pas l'exclusivité de la pratique du français. Il est aussi particulièrement répandu dans les milieux religieux : des évêques et abbés normands ayant été mis en place dès la conquête (LUSIGNAN 2004 : 159), les centres ecclésiastiques – notamment les monastères – deviennent des lieux de pratique et de propagation de la langue, et ce d'autant plus que c'est de l'Eglise que dépend le système éducatif. De plus, les organes du pouvoir, principalement l'administration royale et l'appareil judiciaire, l'emploient également, rendant sa maîtrise ou du moins sa compréhension indispensable à quiconque souhaite occuper une place de premier plan dans la société anglaise. Lusignan en fait la conclusion suivante :

Au total, on devait compter beaucoup de gens au sein de la *gentry* rurale et de la bourgeoisie urbaine possédant une connaissance suffisante du français, qui leur permette de participer d'une façon ou d'une autre au bon fonctionnement des institutions royales ou de faire du commerce. L'anglo-français qui constituait l'assise de leur position sociale enviable était pour tous une langue seconde. (2004 : 178)

L'on peut se faire une idée – très fragmentaire – de l'usage oral de l'anglo-français grâce à un document particulier : une procédure de canonisation, menée au début du 14<sup>ème</sup> siècle à la frontière du pays de Galles, dans laquelle est indiquée la langue (anglais, français ou latin) que chaque témoin a employé pour sa déposition. On remarque ainsi des différences entre les clercs et les laïcs, les hommes et les femmes, les villes et les campagnes, qui permettent de dresser un portrait sociologique sommaire du locuteur type de l'anglo-français (RICHTER 1979, cité par SHORT 2007 : 28, voir aussi RICHTER 2000).

Nobles, bourgeois, commerçants, clercs, tous avaient recours au français dans le cadre de leurs fonctions et de leur vie quotidienne. Néanmoins, ces catégories sociales ne représentent malgré tout qu'une infime partie de la population : la grande majorité du peuple anglais ne fut guère touchée par l'évolution linguistique et sociale qui suivit la conquête normande, demeurant uniquement anglophone. Certains chercheurs avancent l'idée que le français a pénétré dans la totalité des couches de la population, les textes devant même être traduits de l'anglais au français pour être compris de tous (VISING 1923 : 16-18), mais cela semble fort improbable : une estimation plus plausible de Short (2007 : 28) porte à 16.5% la population bilingue français-anglais dans la période précédant la Peste Noire (1348), 80% demeurant uniquement anglophones. Les 3.5% restants représentent les érudits (majoritairement ecclésiastiques) qui maîtrisent le latin en plus des deux autres langues. En effet, ce serait une erreur que de concevoir la société anglaise médiévale comme bilingue : le latin y conserve une place de choix, comme dans toute l'Europe médiévale, et les trois langues s'entremêlent de façon complexe, puisque chacune a ses usages propres, qui dans le cas du français se manifestent surtout à l'écrit.

## 2.2 Utilisation écrite de l'anglo-français

Langue de pouvoir et de culture, le français était auréolé de prestige : pour faire partie de l'élite en Angleterre entre la fin du 11<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup> siècle, il fallait le connaître. S'il est difficile d'établir dans quelle mesure exacte il était employé à l'oral, les indications sont plus précises en ce qui concerne son usage écrit. En effet, l'anglo-français a été abondamment utilisé dans toutes sortes de documents, qu'ils soient littéraires, administratifs, religieux ou légaux (SHORT 2007 : 27) , plus tôt et plus systématiquement que le français continental. Cela peut être attribué à une tradition scripturale différente en Angleterre: le vieil anglais, langue germanique, différait beaucoup du latin, et une littérature vernaculaire aurait pour cette raison vu le jour bien plus tôt que dans les régions romanes. Si la pratique écrite anglo-saxonne s'interrompt presque totalement durant les siècles de domination de l'anglo-français, l'attitude face à la langue vernaculaire demeure, et le fait d'écrire le français a donc pu paraître plus naturel en Angleterre qu'en France (SHORT 1992, cité par TYLER 2009 : 165). Néanmoins, le latin reste une langue de culture, de loi et d'administration dans la société anglaise : l'anglo-français s'y ajoute dès le 11<sup>ème</sup> siècle, mais ne le remplacera jamais complètement. En fait, il constituait une sorte d'intermédiaire entre l'anglais, langue la plus répandue, et le latin, langue de culture par excellence, mais difficile d'acquisition et de compréhension (SHORT 2007 : 13-27).

La littérature est le domaine où se retrouvent les premiers usages de l'anglo-français. Il est notable que la plus ancienne (1098) et plus célèbre chanson de geste en ancien français, la *Chanson de Roland*, soit de réalisation anglo-française (SHORT 2007 : 32-33): tout au long des 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> siècles fleurissent textes en vers et en prose, hagiographies, chroniques, fictions, romans, épopées, littérature courtoise ; nombre d'entre eux constituant la première occurrence de leur genre dans l'histoire littéraire francophone. Ce fait reste largement ignoré, et il n'est pas rare de voir des textes comme ceux de Philippe de Thaon ou Geoffroy Gaimar, dont l'anglo-français est notoire (SHORT 2007 : 17), listés sans vergogne sous l'étiquette de *littérature médiévale en France* (c'est le cas dans Wikipedia, ce qui donne une idée de la perception populaire sur la question). En réalité, la littérature anglo-française ne constitue pas une catégorie à part : l'on ne peut donc que s'étonner que la langue anglo-française soit considérée comme telle (« l'anglo-normand est une langue à part », BRUNEAU 1955, cité par TROTTER 2003b). Cela pose la question de ce que signifie *littérature anglo-française* : est-il fait référence à l'origine de l'auteur, au dialecte employé, ou encore aux thèmes abordés ? Les catégories sont particulièrement poreuses en ce qui concerne le Moyen Âge, et l'on trouve également des auteurs qui, tout en revendiquant leurs origines continentales, écrivent en Angleterre et présentent des

dialectalismes insulaires – Marie de France par exemple. Ils peuvent de ce fait être considérés comme des éléments du corpus littéraire anglo-français (SHORT 2007 : 32).

Les sources documentaires peuvent nous en apprendre tout autant (sinon plus) que les sources littéraires sur les usages linguistiques pratiques de l'anglo-français (SHORT 2007 : 27). Ainsi, il fut également une langue administrative d'importance : son usage comme tel remonte au début du 13<sup>ème</sup> siècle, avec souvent donné comme point de départ la traduction en 1215 de la *Magna Carta*, document politique de la plus haute importance. Auparavant, les rois utilisaient exclusivement le latin, ce qui peut paraître curieux au vu de la foisonnante littérature en anglo-français à la même époque (LUSIGNAN 2004 : 164). C'est au milieu du siècle qu'apparaissent les premiers ouvrages de *common law* en français insulaire, et Edouard 1<sup>er</sup> (1272-1307) est le premier roi à l'utiliser de manière occasionnelle à la fin de son règne pour les documents signés de son sceau privé. Ses successeurs intensifieront la tendance, et l'anglo-français sera la langue dominante des décrets royaux entre 1327 et 1399. Néanmoins, il continuera d'y avoir des actes rédigés en latin, sans qu'il soit possible de dégager une raison spécifique au choix de telle ou telle langue (LUSIGNAN 2004 : 161-167). Une seule entité de la diplomatie anglaise semble être restée fidèle au latin jusqu'au début du 16<sup>ème</sup> siècle : il s'agit de la chancellerie, qui avait le pouvoir de « rédiger les actes royaux les plus solennels auxquels on apposait le grand sceau d'Angleterre » (LUSIGNAN 2004 : 166). Cela montre que le latin continuait d'être associé avec la plus haute expression de formalité, voire de sacralité, tout au long du Moyen Âge (LUSIGNAN 2004 : 187).

C'est dans le domaine du droit que le français insulaire perdurera le plus longtemps. En effet, l'usage du *law french*, langue extrêmement technique dérivée de l'anglo-français utilisé dans les tribunaux, n'a été aboli qu'en 1731, bien après la fin de la période médiévale (SHORT 2007 : 31). Dans la pratique, les procès pouvaient utiliser les trois idiomes à disposition : par exemple, la plaidoirie était en anglo-français, l'intervention de témoins en anglais, et le procès-verbal écrit en latin. L'usage du français s'intensifia avec la professionnalisation de la profession juridique dès la fin du 13<sup>ème</sup> siècle et des comptes-rendus parallèles furent compilés en français, poursuivant le double objectif de fournir un corpus d'apprentissage ainsi qu'une source de jurisprudence (LUSIGNAN 2004 : 173-175). Au 13<sup>ème</sup> siècle également apparurent les premiers manuels pour l'enseignement du français, indice de poids pour affirmer de son statut de langue seconde. Vocabulaire, morphologie, orthographe, conversation, tous les aspects sont traités, et ce qui est particulièrement intéressant avec ces documents est qu'ils illustrent l'évolution du statut de la langue : au début, il s'agit de gloses et de listes de mots français-latin, les *nominalia* – peut-être d'ailleurs plus utilisées pour enseigner le latin à partir du français, considéré comme acquis;



puis apparaissent les listes trilingues, témoins de la nécessité de passer par l'anglais ; et enfin les manuels plus élaborés qui montrent la nécessité d'un apprentissage plus en profondeur. Ceux-ci datent de la fin du 14<sup>ème</sup> siècle, notamment la première vraie grammaire du français, rédigée par John Barton aux environs de 1400 (LUSIGNAN 2004 : 191-194).

### 2.3 Le déclin du français en Angleterre

Le déclin dont il est question ici est externe, celui de l'usage : le déclin interne, linguistique, sera abordé dans la section suivante. Cependant, il est difficile d'établir une date précise pour marquer la fin de l'emploi du français insulaire, car il n'y a pas eu de rupture abrupte. En fait, plutôt qu'un réel affaiblissement de l'anglo-français, c'est le processus social naturel de réinsertion de l'anglais comme langue nationale et littéraire qui a mené au remplacement du premier par le second. Il serait donc vain de chercher à calquer exactement les évolutions linguistiques sur des événements chronologiques précis, mais l'on peut tout de même dégager certaines causes historiques. Si le retour de la Normandie dans le giron du Roi de France en 1204 est souvent invoqué comme source de détérioration de la place de l'anglo-français, il semblerait que son importance soit plus symbolique qu'effective (SHORT 2007 : 31). Il reste que durant toute la phase de domination des rois francophones, il y eut des protestations en faveur d'un retour à la langue anglaise, perçue comme bafouée par la place prépondérante des étrangers (français) et de leur langue (LUSIGNAN 2004 : 197). Toutefois, cela ne mena à aucune modification concrète de l'usage linguistique : même un statut de 1362 visant à interdire l'anglais en cours de justice fut un échec (LUSIGNAN 2004 : 208).

Au milieu du 14<sup>ème</sup> siècle survinrent d'autres événements aux conséquences sociohistoriques et linguistiques. Ainsi, la Peste Noire, qui atteint l'Angleterre en 1348, touchera particulièrement les monastères, lieux de promiscuité, décimant les élites francophones et fragilisant la position de l'anglo-français (SHORT 2007 : 27). C'est également la période de la guerre de 100 ans, qui, de par son rôle primordial entre la France et l'Angleterre, influença également les rapports entre leurs langues : toutes deux acquièrent un statut national identitaire et se mirent à servir de moyen de démarcation avec l'étranger. Néanmoins, cela ne causa pas la fin immédiate de l'usage du français en Angleterre : durant toute la durée de la guerre, « l'on peut faire l'hypothèse que les rois anglais voulurent conserver un caractère français afin de légitimer leurs prétentions à la couronne de France » (LUSIGNAN 2004 : 188). Il fallut donc attendre le début du 15<sup>ème</sup> siècle pour voir s'amorcer le réel déclin de l'usage du français : Henri IV, qui marque le début de la dynastie des Lancastre, est aussi le premier roi à prêter serment en anglais lors de son intronisation, en 1399. Malgré tout, ce n'est que sous le règne de son fils, Henri V (1413-1422), que l'anglais commence à être utilisé dans les documents du parlement, et c'est lui

également qui, après sa victoire à Azincourt (ravivant au passage le nationalisme anglais) rédige les premières lettres royales dans cette langue depuis 1258 (LUSIGNAN 2004 : 170, 202). La fin de l'anglo-français sera consommée d'ici au milieu du 15<sup>ème</sup> siècle, et il cessera d'être la langue de prestige de l'Angleterre, mettant ainsi fin à plusieurs siècles de pratique qui en font un épisode important de l'histoire de la langue française (LUSIGNAN 2004 : 177).

### 3. Evolution de la perception de l'anglo-français

L'anglo-français a longtemps été une sorte de parent pauvre de la recherche linguistique médiévale : méprisé par les chercheurs français parce qu'il n'était pas parlé en France et ignoré par les anglais qui le considèrent comme une parenthèse négligeable de leur histoire, son existence même a longtemps été déniée par certains (ROTHWELL 1973 : 196). Cette section présentera donc les changements survenus entre la vision traditionnelle, qui remonte à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle (INGHAM 2010a : 8), et qui veut que l'anglo-français soit dès le milieu du 13<sup>ème</sup> siècle une version dégénérée du « vrai » français, du point de vue de la phonologie et de la morphologie principalement ; et les recherches plus récentes, qui, dès la fin de la seconde guerre mondiale mais surtout depuis les années 70, tendent à le considérer comme un dialecte à part entière, avec ses spécificités et sa légitimité. Un des aspects que l'on peut souligner dans cette nouvelle approche est qu'elle permet de jeter un œil nouveau sur la lexicographie anglaise : il est connu que bien des mots de l'anglais moderne viennent du français, mais des analyses plus étroites (ROTHWELL 1991) montrent que leur origine serait en fait bien le français insulaire et non continental. Ce serait cependant une erreur de croire que les études contemporaines ont totalement fait la lumière sur l'anglo-français, et de nouvelles hypothèses émergent en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle – concernant par exemple les modalités d'acquisition du français insulaire ou son éventuelle variation régionale – qui sans nul doute alimenteront la recherche durant bien des années encore.

#### 3.1 La vision traditionnelle

La tradition historique et linguistique n'a pas été tendre avec l'anglo-français. La tendance qui en fait une mauvaise sorte de français, abâtardie par le contact de l'anglais, remonte au 19<sup>ème</sup> siècle, où les éditeurs des textes médiévaux le critiquent pour ne pas être « à proprement parler un dialecte : il n'a jamais été qu'une manière imparfaite de parler français » (PARIS/BOS 1881, cité par TROTTER 2003b). En 1904, bien que son ouvrage utilise le terme dialecte, Menger affirme « the only general definition of Anglo-Norman possible is that it is bad French as used in England (during the Middle Ages) » (MENGER 1904): le ton est donné, il perdurera durant bien des décennies. L'un des premiers spécialistes de l'anglo-français est le Suédois

Vising, qui publie entre 1882 et 1923 plusieurs ouvrages qui feront longtemps autorité sur la question. C'est lui qui le premier établit l'idée d'un déclin de l'anglo-français dès le début du 13<sup>ème</sup> siècle, suivant la perte des territoires anglais sur le continent, et le nationalisme anglais sous le règne d'Henri III (1216-1272) (1923 : 18-20). Une chronique des années 1170 marque déjà pour lui «a decided differentiation from the original language» (1923 : 32), et un siècle plus tard environ une nouvelle période est envisagée. Il note que la langue devient alors de plus en plus inconsistante et irrégulière, mais reconnaît malgré tout la cohérence interne des documents en français insulaire (1923 : 33).

Cette théorie de la dégénérescence de l'anglo-français tardif est reprise et développée par Pope, qui 10 ans plus tard enfonce le clou avec son ouvrage de 1934 : le français insulaire serait dès le départ isolé du continent et privé de son « géniteur », et si dans la première période il est encore « a living local form of speech », il devient par la suite « a 'dead' language... ; a 'faus franceis d'Angletere', a sort of 'Low French', characterised by a more and more indiscriminate use of words, sounds and forms » (1952 : 424-425), fortement contaminé par le moyen anglais. C'est de là que vient principalement la « mauvaise réputation de l'anglo-normand tardif » (TROTTER 2003b) : révisé en 1952 puis réédité de nombreuses fois jusque dans les années 70 – tout comme VISING 1923 – l'ouvrage de Pope devint une référence dans les études du français médiéval, et véhiculera cette image pour le moins négative de l'anglo-français jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, certains chercheurs reprennent plus de 50 ans plus tard la thèse du déclin de la langue, grammaticalement mauvaise (PRICE 1984, cité par INGHAM 2010a), sans locuteurs compétents (THOMASON/KAUFMAN 1988, cité par INGHAM 2010a), voire même une langue artificielle, apprise de manière imparfaite (KIBBEE 1996, cité par INGHAM 2010a).

En réalité, les causes d'une telle défiance sont multiples. D'une part, les tendances néogrammaticiennes héritées du 19<sup>ème</sup> siècle ont orienté les premières recherches principalement sur la phonologie et donc placé l'anglo-français en opposition avec le francien, dialecte d'Île-de-France soi-disant norme orale et écrite dès le 13<sup>ème</sup> siècle (ROTHWELL 1985 : 209). Or, les recherches se sont récemment montrées plus que critiques envers ce concept : en effet, aucun texte dans ce dialecte n'est parvenu jusqu'à nous, le terme n'est pas attesté au Moyen Âge, et aucune description précise n'en est faite, ni concernant son aire géographique, ni sur ses caractéristiques linguistiques. Paris étant alors un melting-pot de dialectes (principalement d'oïl), il est assez douteux qu'une telle norme parlée ait véritablement existé à une date si précoce. Le francien ne serait qu'une pure invention de Gaston Paris (le même éditeur qui critique si vigoureusement l'anglo-normand dans PARIS/BOS 1881, cité par TROTTER 2003b), née dans le contexte idéologique mythique de la « France centrale, équilibrée, et Paris [qui] serait le centre

du centre » (CERQUIGLINI 1998). Toute comparaison entre un dialecte et le francien ne peut donc se faire qu'au détriment du premier, et c'est ainsi que l'anglo-français a été perçu comme une collection de déviations par rapport à cette norme imaginaire, nonobstant totalement les fonctions communicatives tout à fait vivantes et créatives que cette langue remplissait (ROTHWELL 1985 : 187).

D'autre part, certains témoignages contenus dans des manuscrits médiévaux semblent entretenir cette idée de mauvais français. Ainsi, une nonne des environs de Londres qui rédige à la fin du 12<sup>ème</sup> siècle une « Vie d'Edouard le Confesseur » est particulièrement prompte à l'autocritique linguistique :

Un faus franceis sai d'Angleterre	Je sais un faux français d'Angleterre,
Ke ne l'alai ailurs quere.	Car je ne suis pas allé le chercher ailleurs.
Mais vu kil ailurs apris l'avez,	Mais vous qui l'avez appris ailleurs,
Lu umester iert, l'amendez.	Corrigez-le là où il le faudra.

(SÖDERGARD (éd.) 1948 : vers 7-10, cité par KUNSTMANN 2009)

Nul doute qu'un aveu de faiblesse de ce genre avait de quoi alimenter durant longtemps les préjugés négatifs à l'égard de l'anglo-français, tout comme la propension de certains auteurs (Marie de France et John Barton par exemple) à insister sur leurs origines continentale (POPE 1952 : 33, 425). Néanmoins, l'excellence et la correction du texte de Barking ont souvent été ignorées, certains chercheurs s'arrêtant uniquement sur ce qui n'est probablement qu'une manifestation du « *topos* littéraire de la fausse modestie » (TROTTER 2003b) et non une véritable faiblesse langagière. Pope ne manque évidemment pas de mentionner que le français insulaire était souvent sujet à plaisanterie pour les locuteurs du continent (1952 : 425). A ce sujet, il est dit que « bien avant le XIV<sup>e</sup> siècle les Français prirent l'habitude de brocarder ce parler et d'en pasticher les <fautes> aux trois niveaux de la phonétique, de la morphologie et de la syntaxe » (ROTHWELL 1973 : 195), par exemple dans le Roman de Renart (dès le 13<sup>ème</sup> siècle) où le protagoniste se déguise en jongleur anglais et parle de manière incompréhensible. Néanmoins, ce genre de textes ne peut qu'être sujet à l'exagération et à la caricature de ce qui caractérise l'accent de l'étranger : ces dépositions de l'époque doivent être considérées avec la circonspection qui s'impose avec toute considération métalinguistique.

### 3.2 Nouvelles approches historiques et linguistiques

Depuis quelques décennies, la manière de considérer l'anglo-français a évolué. L'on peut attribuer ce changement d'attitude aux nouveaux développements survenus dès la fin de la seconde guerre mondiale dans le domaine de la linguistique, avec l'arrivée du structuralisme et

de la dialectologie notamment. De plus, les textes anglo-français publiés sont de plus en plus nombreux, ce qui fournit aux nouvelles générations de chercheurs « de nouveaux outils de recherche et un nouveau fonds de matériel sur lequel les employer » (ROTHWELL 1973 : 196-197). Ainsi, l'étude du français insulaire a peu à peu pu se dégager de l'idéologie normative francocentriste qui prévalait jusque-là, et ses caractéristiques intrinsèques ont été reconnues en tant que telles. En effet, il n'est guère vraisemblable qu'une langue qui était parlée (même en qualité de seconde langue, voire troisième avec le latin) par une partie significative de la population et qui, de manière encore plus significative, servait quotidiennement à l'écrit pour toutes les sortes de documents possibles dans une société telle que l'Angleterre médiévale (ROTHWELL 1993 : 21-22), n'ait été qu'une forme avilie et incompréhensible du français continental. Au contraire, son utilisation dans des documents non-littéraires (qu'ils soient administratifs, commerciaux, ou légaux par exemple) montre son statut vivant et surtout vivace : ces documents avaient besoin d'être compris de manière rapide et aisée, même s'ils n'étaient pas destinés à être lus à grande échelle (TROTTER 2003b).

La question des documents non-littéraires amène celle des registres de langue, et bien souvent c'est sur ce point, ou plutôt sa non-prise en compte, que l'anglo-français a été attaqué. En effet, dès la seconde moitié du 13<sup>ème</sup> siècle, la plupart des documents n'étaient pas de type littéraire : Trotter insiste sur le fait que la plupart des « erreurs » reprochées à l'anglo-français sont en réalité symptomatiques uniquement d'un registre moins élevé – il donne comme exemple la confusion *é/er*, toujours bien présente dans le français moderne sans en signifier une non-maîtrise. Lorsque ce type d'écrits est comparé aux textes littéraires du continent, il est évident que l'on va y trouver de nombreux manquements, un peu comme si l'on comparait de nos jours un roman et une note laissée sur le frigo. Cependant, les textes non-littéraires continentaux regorgent du même type de phénomènes jugés fautifs, ce qui a longtemps été systématiquement ignoré. Il est donc peu scientifique de condamner l'anglo-français pour son non-respect des règles grammaticales, alors que ces dernières n'étaient pas uniformément appliquées même sur le continent : ce n'est en aucun cas la preuve d'un idiome dégradé. Sur ce point, les recherches modernes ont donc permis de relativiser la non-conformité du français insulaire, et également de mettre en valeur le thème de la variabilité du français médiéval (aussi sur le continent) selon ses contextes d'utilisation (TROTTER 2003a et b).

Parmi les évolutions survenues au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, l'on peut donc noter une modification dans l'approche prise par les chercheurs, une sorte de zoom arrière. Si les études classiques sont principalement philologiques et portent uniquement sur les textes en eux-mêmes, la tendance récente tend à les observer plus dans leur contexte, et par conséquent à amener une

réflexion sociolinguistique plus large. L'on peut mentionner par exemple l'étude des emprunts lexicaux, où il ne suffit plus de savoir quels mots sont passés de l'anglo-français à l'anglais, mais aussi quand et dans quel contexte social (ROTHWELL 1973 : 197). De ce fait, la pluridisciplinarité est maintenant de mise : le français insulaire est souvent considéré de pair avec le latin et le moyen anglais, car pour comprendre le statut et l'utilisation de n'importe laquelle de ces langues, il faut tenir compte de sa place dans le plurilinguisme particulier des îles britanniques au Moyen Âge (MÖHREN 2000). Cela mène à un intérêt pour un nouveau type de documents, c'est-à-dire les nombreux manuscrits présentant des instances d'alternance codique entre deux, voire trois de ces idiomes. Ainsi, certaines suggestions ont été émises que les déterminants définis (*le* et *la*) serviraient, dans les textes plus tardifs, non plus de genre grammatical mais de marqueur codique indiquant l'insertion d'un élément d'une autre langue (TROTTER 2010, WRIGHT 2010).

Les recherches et publications sur la situation linguistique de l'Angleterre médiévale ont explosé depuis les années 2000, un regain d'intérêt qui ouvre de nouvelles portes et permet de traiter la question de manière de plus en plus complète et précise. De ce fait, le français insulaire est à présent généralement étudié de manière plus scientifique et moins idéologique : plutôt que de l'écarter d'emblée de par son statut de langue non-maternelle et son décentrement par rapport à la France, les nouvelles investigations portent de manière impartiale sur ses caractéristiques intrinsèques. Pour Ingham, « we should speak of Anglo-Norman [Anglo-French] as a variety of french in its own right, whose users observed the particular norms of that variety » (2010b : 165). Sur le plan linguistique, l'examen systématique de ces dernières a donc mené les experts à considérer l'anglo-français, même dans sa période tardive, comme un dialecte du français médiéval à part entière. En effet, il a été démontré (TROTTER 2003 a et b, INGHAM 2006), qu'il ne différait pas tant que cela du français continental, et que certaines évolutions qui ont mené de l'ancien au moyen français ont été suivies de manière plus ou moins contemporaine en Angleterre. Beaucoup de soi-disant divergences ont donc largement été surestimées, et celles qui sont effectives sont du même ordre que celles qui marquent les différents dialectes continentaux, comme le montrent les exemples développés ci-après (section 4, pages 16 à 23). L'anglo-français a donc connu une véritable promotion aux yeux des historiens de la langue, tant française qu'anglaise: en effet, il est à la fois un exemple de ce que donne un dialecte français lorsqu'il évolue, non pas de manière isolée, mais dans un contexte social différent du continent, et un apport précieux à la lexicographie et à l'étymologie anglaise.

### 3.3 L'anglo-français et la lexicologie anglaise

La marque la plus saillante de la présence du français en Angleterre durant plusieurs siècles est l'héritage qu'il a laissé dans la langue anglaise, et ce dans différents domaines, mais surtout celui du lexique. Il est en effet plus ou moins notoire que beaucoup de mots dans la langue anglaise « viennent du français », pour utiliser une expression basique. Cependant, la notion de ce que « venir du français » veut dire nécessite une approche plus subtile, adoptée récemment : en effet, plutôt que d'emprunts linguistiques à proprement parler, il serait plus adéquat de parler « d'une intégration des lexiques de deux langues » (TROTTER 2009 : 147), car le français et l'anglais cohabitaient en Angleterre médiévale, et l'origine de ce vocabulaire serait à rechercher non pas dans le français continental, mais bien dans l'anglo-français insulaire. Le schéma ci-dessous montre la vision traditionnellement adoptée vis-à-vis de cette question :

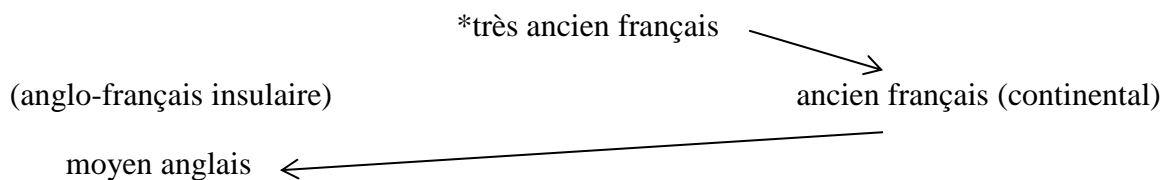


Fig. 1 : modèle traditionnel (adapté de Trotter 2009 : 155).

Il s'agirait donc d'emprunts au français du continent, via les commerçants ou les érudits formés en France. Nul besoin d'être un expert pour constater que cette explication ne tient pas la route (TROTTER 2009 : 155): pourquoi les anglais seraient-ils allés chercher de l'autre côté de la Manche des termes étrangers pour les intégrer à leur langue vernaculaire alors que ces mots étaient régulièrement utilisés sur leur territoire par toute une tranche bilingue de la population ?

C'est pour cette raison que l'anglo-français a été nommé par Rothwell le « chaînon manquant » (« missing link », 1993) de l'étymologie de l'anglais. Les langues n'ayant pas au Moyen Âge les divisions strictes que des esprits modernes cherchent à leur imposer, il n'est pas étonnant que les utilisateurs (anglophones) de l'anglo-français aient de manière naturelle intégré des éléments d'une langue dans l'autre. Le français qu'ils utilisaient n'était pas pour eux quelque chose qui devait imiter précisément les habitudes des usagers de France, ses légitimes détenteurs (ROTHWELL 1991 : 175), mais un matériau malléable dont le lexique, assimilé avec ses divergences du continent (voir section 4.3, pages 21-23), se mélangeait à leur autre idiome d'expression, le moyen anglais. Les domaines où le vocabulaire anglais doit beaucoup au français correspondent d'ailleurs à ceux où l'anglo-français était utilisé : notamment la loi, l'administration, la religion, et dans une moindre mesure l'agriculture (ROTHWELL 2010). Ce second schéma illustre donc de manière plus logique le phénomène d'influence du français sur l'anglais, qui remonte à celle de l'anglo-français sur le moyen anglais :

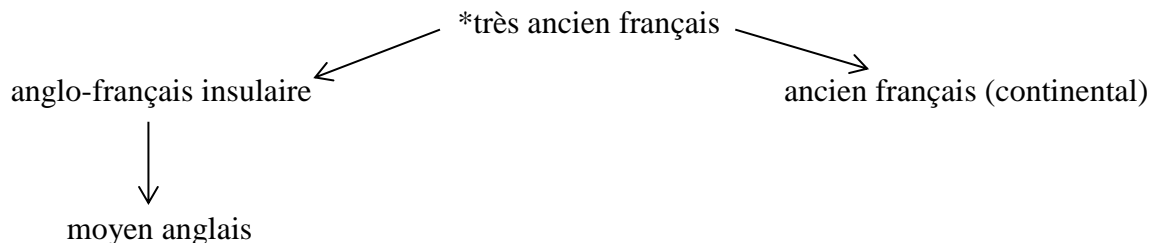


Fig. 2 : l'anglo-français comme voie de transmission en anglais (adapté de Trotter 2009 : 155).

Cela n'exclut évidemment pas l'existence probable de mots importés directement du continent, mais le gros du phénomène relève vraisemblablement d'une «véritable absorption» («genuine absorption», ROTHWELL 1980 : 132) et non d'un emprunt conscient à une langue étrangère, comme l'attestent implicitement les études traditionnelles (TROTTER 2009 : 156).

### 3.4 Orientations futures de la recherche

On le voit, la recherche sur l'anglo-français a depuis des années énormément étendu son champ d'investigation. Cependant, ce serait une erreur de croire que toute la lumière est faite sur le sujet, et de nouvelles approches voient le jour en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle. L'ouvrage le plus récent de ma bibliographie, qui date de 2010, présente bien les défis futurs qui se présentent aux chercheurs : dans l'introduction, il est notamment mentionné qu'une étude systématique des champs lexicaux en français insulaire n'a par exemple pas encore été menée. Une autre zone d'ombre concerne la syntaxe, plus précisément la mesure exacte dans laquelle les règles syntactiques du français n'étaient plus assimilées dans l'anglo-français écrit tardif. Enfin, l'influence sur le moyen anglais, et par conséquent l'anglais moderne, pourrait bien ne pas se limiter au lexique mais s'étendre également à la syntaxe (INGHAM (éd.) 2010 : 2). Les nouvelles ouvertures sont nombreuses, et les chercheurs contemporains, loin de tous partager les mêmes vues, s'engagent dans des débats animés, réinterrogeant sans cesse les conclusions de leurs prédécesseurs. La place du français comme langue non pas native mais apprise (de manière scolaire) quelques générations seulement après la conquête (ROTHWELL 1976 : 449) est par exemple remise en question. Ainsi, l'anglo-français aurait été une langue maternelle pour certains (PUTTER 2010), ou acquis de manière bilingue dans la plus tendre enfance par d'autres, ce qui, suivant la théorie linguistique de la période critique, leur en donnerait une maîtrise quasi-maternelle, et différenciable d'un apprentissage – même excellent – plus tardif (INGHAM 2009, 2010a et b).

Dans une autre étude très récente apparaît également un point qui était jusque-là resté presque incontesté : celui de la variété régionale au sein même de l'anglo-français. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, il était par exemple évoqué «the lack of any stable, organic principle of life in Anglo-Norman» pour débouter sans négociation l'idée d'une quelconque variation entre les



différentes régions de l'Angleterre : chaque manuscrit ne représente que les excentricités spécifiques de son auteur (MENGER 1904). Plus tard, lorsque le français insulaire est reconnu comme un dialecte, l'idée est émise qu'il aurait constitué une sorte de *koiné* culturelle, dont la régularité aurait permis aux intellectuels anglais de surmonter les problèmes de compréhension posés par les différents dialectes qui existaient en moyen anglais (SHORT 2007 : 25). Par conséquent, « l'Angleterre médiévale... était unie géographiquement en ce qui concerne le français » (ROTHWELL 1985 : 207, voir aussi ROTHWELL 1976 : 455). Cependant, POUZET 2010 exprime une théorie jusqu'alors inédite : l'anglo-français aurait manifesté, dans une certaine mesure, des variations régionales. Ces dernières seraient identifiables en utilisant les textes bilingues français-anglais, car si l'on peut retrouver l'origine régionale d'un scribe en fonction de sa variété de moyen anglais, l'on peut également analyser le français qu'il utilise et le comparer à d'autres manuscrits, de la même région ou d'autres lieux en Angleterre, ce qui permettrait à terme de dégager des tendances. Toutefois, son article demeure théorique, et les années à venir en verront peut-être un développement plus concret.

## 4. Quelques spécificités du français insulaire

Cette section est consacrée à l'analyse plus étroite de quelques exemples représentatifs des différences entre le français insulaire et le français continental. Ils proviennent de manuscrits écrits entre le milieu du 13<sup>ème</sup> siècle et la fin du 14<sup>ème</sup> siècle, et donc issus de la seconde période de l'anglo-français. Il s'agira par conséquent d'observer si les divergences qu'ils manifestent par rapport au français continental peuvent prouver un manque de maîtrise et un « mauvais français » détérioré, ou si au contraire elles illustrent des phénomènes linguistiques naturels et subséquemment les variations inhérentes à un dialecte d'une langue vivante. Si la première limite temporelle appliquée dans cette analyse – autour de 1250 – est généralement acceptée comme marquant le début de l'anglo-français tardif (POPE 1934, INGHAM 2009, 2010a et b), la seconde – 1400 – est plus arbitraire : la pratique de l'anglo-français commence à diminuer dès le milieu du 14<sup>ème</sup> siècle, avec notamment la publication en 1362 d'une loi visant à interdire l'usage du français dans les plaidoiries (INGHAM 2009 : 45), et j'ai donc choisi d'étendre la borne finale jusqu'au tournant du siècle suivant. Enfin, ce bref exposé traite presque uniquement de la langue écrite : il est notoire que la pratique orale en diffère grandement, et je n'ai ni les connaissances en phonologie médiévale ni les sources adéquates pour m'y attaquer.

### 4.1 Orthographiques et phonologiques

« C'est dans le domaine de l'orthographe que se montre le plus clairement le caractère aberrant de l'anglo-normand » (ROTHWELL 1973 : 198). Sans relever le jugement de valeur

négatif qui semble se dégager d'une telle affirmation, il est vrai que c'est au niveau de la graphie que la différence entre l'anglo-français et le français continental est la plus marquée (SHORT 2007 : 39). Il faut cependant replacer la notion d'orthographe dans son contexte médiéval, car même sur le continent, il n'existait aucune manière fixe d'écrire, et chaque mot possédait plusieurs graphies différentes utilisées de manière interchangeable, y compris par un même auteur (CHAURAND 1999 : 79). Il s'agit donc dans un cas comme dans l'autre plutôt de tendances que de normes à proprement parler. La graphie du français insulaire reflète surtout sa phonologie : il s'agit de la seule considération qui sera faite sur l'anglo-français à l'oral, car de nombreuses graphies ont vraisemblablement évolué de manière à représenter leur prononciation. Il semblerait donc que les scribes insulaires aient eu moins de scrupules à phonétiser leur orthographe, comme le reconnaît Pope lorsqu'elle affirme « tradition was weaker than on the Continent and this led to a relatively rapid recognition of sound-changes » (1952 : 455). Cependant, cela illustre pour elle un mauvais français puisqu'elle attribue cette tendance à des scribes imparfaitement formés qui ne maîtriseraient qu'à moitié l'orthographe (1952 : 457).

Concrètement, l'anglo-français tendait à simplifier les diphtongues : ainsi, [je] devient [e], notamment devant le suffixe *-er* (POPE 1952 : 443, KRISTOL 1994 : 68 et 74), voir exemple (1). Du coup, la graphie est également simplifiée, passant de *ie* à *e*, comme pour les exemples suivants (je souligne) :

(1) Un beu *chevaler* rous (BIBBESWORTH [2009] : 65)

(2) Li Troien sunt *ben* armé (BELL (éd.) 1969 : 9)

(3) En le nom de Dieu et de touz les sayntz de *cele*. (BAKER (éd.) 1836 : 158)

Il est par ailleurs intéressant de noter que ces graphies étaient identifiées comme anglo-françaises au Moyen Âge déjà, et que les manuels d'apprentissage du français (au 15<sup>ème</sup> siècle surtout, mais déjà dans l'*Orthographia Gallica*), qui visaient ouvertement la norme du continent, veillaient à les signaler et à les corriger, versant parfois dans l'hypercorrection (par exemple *tiel* pour *tel*, KRISTOL 2000 : 41, 49).

Observons maintenant ce qui arrive dans les exemples suivants aux mots *grand*, *devant* et *quand* (je souligne) :

(4) Dever la sourcie ad *graunt* deliz (BIBBESWORTH [2009] : 75)

(5) Joe le avuwerai en ciel *devaunt* mun pere (RHYS (éd.) 1946 : 117)

(6) Et *quaunt* le homage serra fet (NICHOLS (éd.) 1865 : 39)

Nonobstant l'alternance entre *t* et *d*, qui ne sont pas différenciés, l'on constate qu'un *u* est intercalé entre les deux lettres qui constituent en français continental une voyelle nasale. Comme l'indiquent Proto et Russo, «l'habitude graphique anglo-normande de remplacer *an* par *aun* est l'indice d'une vélarisation de /a/ devant consonne nasale» (2011 : 370), passant donc de [ãt] à [aunt]. Ce qu'il est intéressant de noter, c'est que ces deux caractéristiques (monophthongaison du [je] et vélarisation du [ã] pré-consonantique) sont également présentes en normand continental ainsi que dans d'autres dialectes du nord de la France (KRISTOL 1994 : 74-75) : elles ne peuvent donc pas être attribuées à une dégradation du français insulaire par rapport au français continental, et l'influence du moyen anglais, qui vélarise également cette voyelle (POPE 1934 : 435 et 442) n'est probablement que superficielle.

Parmi les autres caractéristiques de l'anglo-français, l'on peut noter que le *-e* caduc tombe, souvent en fin de mot (MERRILEES/PAGAN 2009 : 123) (je souligne):

(7) le gardein doit eut rendre *acompt* au Roi (CLARKE et al. (éds.) 1830 : 223)

(8) estre obeisaunt a fere la dit *offis* de iure (MURRAY (éd.) 1945 : 3)

L'anglais moderne a d'ailleurs hérité de cette graphie pour *account*, alors que le français moderne a gardé le *-e* final, bien qu'il ne soit pas prononcé (*acompte*). Enfin, le français insulaire, contrairement à celui du continent, n'ajoute pas toujours de *e* prosthétique (prononcé [ɛ]) au début d'un mot qui commence par un groupe consonantique ([sk] ou [sp] le plus souvent), comme dans *scola*, *sponsa* (*spuse*) et *spadha* (PROTO/RUSSO 2011 : 369). Une fois encore, l'évolution divergente de l'anglo-français se reflète de nos jours : l'orthographe a des deux côtés suivi son évolution au cours des siècles, mais les mots anglais *school* et *spouse* font toujours miroir, sans le *-e* initial, à leurs équivalents français *école* et *épouse*.

## 4.2 Morphosyntaxiques

L'avantage d'étudier la syntaxe en linguistique historique est qu'elle procure un accès plus direct à la base d'un système de langue, en évitant par exemple les problèmes que peut poser la phonologie (et par conséquent l'orthographe) d'un idiome disparu (INGHAM 2009 : 46). Du point de vue de la morphosyntaxe, bien des disparités entre le français continental et sa variété insulaire pourraient être attribués à une incapacité des scribes anglophones à saisir et appliquer correctement les subtilités de la grammaire d'une langue étrangère, lui substituant des structures présentes dans leur langue maternelle. Cela validerait l'hypothèse exprimée que l'anglo-français aurait été une langue apprise de manière imparfaite (INGHAM 2010a : 10). Il est intéressant de noter que POPE (1934 : 468) et SIMNEY (1968, cité par KUNSTMANN

2009 : 55) utilisent le même terme pour décrire deux de ces phénomènes, celui de « désintégration » : désintégration du système de conjugaison pour l'une, désintégration de la déclinaison pour l'autre, l'anglo-français apparaît comme le bourreau des contrastes et subtilités de la langue française. Une fois encore, une analyse plus étroite et un changement de perspective peuvent être adoptés, considérant ces divergences plutôt comme des manifestations naturelles d'un dialecte excentré doublé d'une langue de contact. Certains vont même jusqu'à y voir une preuve que l'anglo-français était acquis de manière bilingue, et donc quasiment une langue maternelle pour une partie de la population (INGHAM 2009, 2010a et b), loin de la langue morte ou artificielle traditionnellement décrite.

Ainsi, l'anglo-français tend assez tôt à réduire le système bicasuel traditionnel de l'ancien français, qui distingue le cas sujet et le cas régime. Vestiges du nominatif et de l'accusatif latins, ces désinences ne marquaient plus que les noms masculins : certains conservaient une forme différente (*li cuens, le conte*) mais la plupart avait un radical unique et ne se différenciaient que par leur déterminant (*li pere, le pere*), et parfois par l'adjonction d'un *s* au cas sujet (BONNARD/RÉGNIER 1989 : 16, 20). L'exemple suivant provient d'un texte anglo-français d'environ 1270 :

(9) Le roy Asqanyus morust qaunt Dieux le voleit (MERRILEES/PAGAN 2009 : 120)

Le syntagme nominal *le roy* étant sujet et non complément, il devrait se présenter sous la forme *li roy* (potentiellement *li roys*) et non *le roy*. Le français insulaire utilise donc le cas régime, plus fréquent, dans toutes les situations, une évolution qui aura également lieu en français continental, car aujourd'hui encore l'unique article défini masculin singulier et la forme de la plupart des mots viennent de ce cas (BONNARD/RÉGNIER 1989 : 24). Cependant, la suppression du cas sujet va plus loin en anglo-français, et s'applique également aux pronoms relatifs :

(10) E la pulcele quet li ert espusede (KUNSTMANN 2009 : 66)

Ici, *que* est utilisé avec un sujet animé à la place de *qui* : cet emploi se manifeste également dans d'autres dialectes, mais l'anglo-français est celui où il est le plus usité (KUNSTMANN 2009 : 65-66). Cette simplification est aisément compréhensible : les fonctions des noms étant dans la quasi-totalité des cas identifiables grâce au contexte, le système bicasuel était devenu superflu, et sa suppression, « plutôt que d'une marque de faiblesse ou un signe de confusion » (KUNSTMANN 2009 : 57) relève d'un phénomène linguistique avant-gardiste qui montre le caractère innovant du français insulaire, moins assujéti à la tradition que celui du continent.

Un autre « manquement » souvent reproché à l'anglo-français concerne les genres grammaticaux, plus précisément la distinction entre le masculin et le féminin, qui n'est pas marquée de manière systématique (je souligne):

(11) il disoient a pierre q'ele enfaunteroit *une fitz*. (MERRILEES/PAGAN 2009 : 119)

(12) *le arbre blanche* (SHORT 2007 : 123)

(13) Lexecucion du jugement ... sanz *nule delay* se deit faire (INGHAM 2010b : 13)

L'on observe ici que le genre du déterminant ne correspond pas à celui du nom (et de l'adjectif) qu'ils accompagnent. Cela paraît une erreur banale pour des scribes qui auraient appris le français de façon imparfaite : le concept de genre grammatical n'existant pas en moyen anglais, ils n'auraient pas eu les outils nécessaires pour attribuer la bonne catégorie à chaque nom (INGHAM 2010a : 10). Cependant, il peut y avoir une autre explication, selon laquelle ce serait dû à la disparition du *e* muet dans le système phonémique (INGHAM 2010a : 13). Comme il n'y a dès lors plus de différenciation phonologique entre *cel* et *celle* par exemple, leur distinction orthographique perd son importance. Le même phénomène se retrouve dans certains dialectes du français médiéval continental, notamment le picard ou le wallon (SHORT 2007 :45, 123 ; voir aussi INGHAM 2010a : 14 et 2010b : 170). Ces deux dialectes étant des langues maternelles et non apprises, ce marquage arbitraire n'est donc pas un symptôme d'une mauvaise acquisition du français. De plus, lorsque le masculin et le féminin sont clairement différenciables sur le plan phonologique (son/sa), les manuscrits anglo-français ne manifestent quasiment pas d'erreur – voire aucune – dans le marquage du genre (BOLLAND 1914, cité par INGHAM 2010b : 170-171). L'aspect arbitraire des genres en anglo-français proviendrait donc d'un phénomène phonologique et non d'une mauvaise acquisition du concept grammatical.

Le système de conjugaison est également différent en français insulaire. Plus précisément, les classes verbales sont parfois simplifiées, des verbes en *-ir* ou *-re* étant adaptées analogiquement au modèle le plus fréquent, *-er* (INGHAM 2010a : 16-17). Cela produit donc des occurrences du type *tener, vener, parter* (*tenir, venir, partir*) ou *prender, metter, vender* (*prendre, mettre, vendre*) (INGHAM 2010a : 17), modifiant du même coup la totalité de leur paradigme. Cependant, la fréquence de cet usage a peut-être été surestimée, puisqu'une analyse générale des textes anglo-français entre 1250 et 1400 (grâce aux données de l'*Anglo-Norman Hub textbase*) montre qu'en réalité cela représentait moins de 5% des cas : «the very high level of accuracy ... belies an account of later Anglo-[French] as grammatically chaotic» (INGHAM 2010a : 17). Cette tendance à la réduction des allomorphies est d'ailleurs courante dans une situation de contact linguistique, comme c'était le cas en Angleterre médiévale (INGHAM

2010a: 16), mais n'est en aucun cas dominante. La liste des particularités du français insulaire est encore longue, mais la plupart d'entre elles ne lui sont pas exclusives et apparaissent dans d'autres dialectes du français médiéval. L'on peut citer par exemple l'usage transitif de certains verbes comme *entrer* ou *monter* (SHORT 2007 : 134), ou encore le non-recours aux formes enclitiques (*au, aux, du, des, etc.*), conservant l'usage plus ancien de mots séparés à *le, à les, de le, de les, etc.* (POPE 1952 : 465).

### 4.3 Sémantiques et lexicales

Il y a dans l'anglo-français un certain nombre de variations au niveau du vocabulaire par rapport au français continental. Tout d'abord, le lexique insulaire présentait un certain nombre d'archaïsmes : des mots qui demeuraient en usage en Angleterre alors qu'ils avaient disparu sur le continent (CHAURAND 1999 : 104). Cependant, cette catégorie est difficile à évaluer précisément en raison de la différence entre la langue orale, qui évolue de manière très rapide, et la langue écrite, en particulier la langue littéraire, qui tend à perpétuer des formes anciennes voire obsolètes. Ensuite, l'anglo-français a bien évidemment assimilé des mots d'origine germanique, qui étaient en usage dans le vieil puis le moyen anglais. Cela se manifesta dès le début du 12<sup>ème</sup> siècle, ce qui démontre au passage le bilinguisme des auteurs et de leur audience à cette période. Si certains mots comblent visiblement un vacuum lexical, notamment le vocabulaire technique des institutions anglaises, d'autres ont un équivalent français disponible : l'on pourrait avancer que cela provient d'une mauvaise connaissance du français, arguant de son déclin précoce, mais en y regardant de plus près, cela ne se justifie pas. En effet, un auteur comme Wace, s'il avait recours à des mots anglo-saxons dans ses œuvres destinées à la cour d'Angleterre, n'en utilisait aucun lorsqu'il rédigeait sous le patronage d'un Français. L'adoption d'un terme anglo-saxon dans un texte en français insulaire paraît donc relever d'un choix conscient de l'auteur, par souci d'intelligibilité envers les lecteurs. (SHORT 2007 : 22).

En ce qui concerne les néologismes en anglo-français, ils sont répartis en deux catégories : il y a d'une part les néologismes de forme, de l'autre les néologismes d'emploi (ou de sens) (GARDES TAMINE 2010 : 115). Les premiers sont donc des mots qui ne sont utilisés qu'en Angleterre (un cas plutôt rare), ou dont l'attestation y est antérieure à celle du continent. Ainsi, le terme *virel* (qui peut présenter diverses orthographes) est présent dès le milieu du 13<sup>ème</sup> siècle dans un traité notoire d'apprentissage du français (le *Tretiz* de Walter de Bibbesworth), avec la notion d'un poids attaché à un fuseau. Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Godefroy (1881) cite, lui, la forme *virelles*, avec la définition assez générale de « sorte d'ustensile », et un exemple continental d'environ 1450. La signification des deux étant assez proche, l'on remarque donc que l'instance insulaire est plus ancienne de près de deux siècles.

Similairement, le même traité anglo-français utilise le mot *ventrer* (glosé en moyen anglais *wombrop*), dans le sens d'une sangle qui passe sous le ventre d'un cheval. Ce mot est donc attesté en Angleterre aux alentours de 1250, alors que l'occurrence similaire chez Godefroy, *ventresche*, dans le sens de « sous-ventrière », vient d'Orléans et date de 1340, une fois de plus près d'un siècle plus tard (ROTHWELL 1994 : 259-261).

Peut-on pour autant en déduire que ce sont des créations lexicales anglo-françaises qui ont ensuite été transmises au continent ? Pas forcément. Parmi d'autres champs sémantiques précoces de l'anglo-français se trouve également le domaine de la botanique (*aneth*, *endive*) et de la médecine (*catharre*, *dessicatif*) : ces exemples sont attestés dès le 13<sup>ème</sup> siècle en Angleterre mais seulement au 14<sup>ème</sup> en France (TROTTER 2003b). Cependant, il semblerait étrange que le français continental n'ait pas eu de terme adéquat pour désigner par exemple une endive, alors que ce légume y était connu, et qu'il ait fallu que le mot traverse la Manche pour y parvenir. Cela relèverait plutôt d'une connaissance encore incomplète du lexique de l'ancien français, et « [c]omme l'anglo-[français] bénéficie d'études très importantes sur le lexique de la médecine ou de la botanique, on a tendance à croire que le vocabulaire de la variété insulaire est plus avancé dans ces domaines que ne l'est le français de France » (TROTTER 2003b). D'ailleurs, ces mots existent dans des manuscrits continentaux non-publiés et peu connus. De plus, même si leur première attestation écrite était effectivement insulaire, cela ne signifierait en aucun cas que leur utilisation orale n'avait pas lieu sur le continent : il faut se rappeler que le latin a continué d'être la langue des traités scientifiques (par exemple médicaux) plus longtemps sur le continent qu'en Angleterre, où ils bénéficiaient d'une traduction en anglo-français. La conclusion de Trotter (2003a, b) est donc que le vocabulaire insulaire est largement similaire à celui de la France continentale, balayant l'idée d'une variante séparée.

La seconde catégorie de néologismes est plus remplie : il s'agit de mots dont le signifiant est identique en français continental mais dont le signifié a évolué différemment. C'est ce phénomène qui est à l'origine de l'existence des « faux amis » entre le français et l'anglais modernes : deux mots qui se ressemblent ont des sens divergents, car l'un tire son contenu sémantique de la variété continentale et l'autre de la variété insulaire du français médiéval (ROTHWELL 1993). Par exemple, le terme *contree* signifie en ancien français « division de pays déterminée par certaines limites » (GODEFROY, *Complément du dictionnaire de l'ancienne langue française*), ce qui se retrouve dans le sens moderne « étendue de pays » ([www.larousse.fr](http://www.larousse.fr)). En revanche, « by the first half of the thirteenth century this was being used to mean 'homeland, native land', a sense not recorded for continental Old French » (ROTHWELL 1993 : 35), et qui a donné l'anglais moderne *country* : « pays, patrie »

(www.larousse.fr). Plus éloignés encore paraissent *appareil* (français moderne) et *apparel* (anglais moderne). Tous deux remontent pourtant au même lexème, l'ancien français *apareil*, « préparatif, préparation, objet préparé » et par extension toute sorte d'équipements (GODEFROY 1881), mais seul l'anglo-français a appliqué cette notion de « préparation » spécifiquement aux vêtements, ce qui se retrouve dans *apparel*, « habillement, vêtements » (www.larousse.fr) (ROTHWELL 1991 : 175). Ainsi, le français insulaire a connu un développement sémantique différent, élargissant ou resserrant le sens de certains mots.

## 5. Conclusion

Ce qui ressort de ces quelques considérations est que l'anglo-français, importé en Angleterre par la conquête de Guillaume, duc de Normandie, en 1066, et utilisé durant les quatre siècles qui ont suivi, n'était pas un « mauvais français ». Il est certain que son usage en tant que langue maternelle était révolu dès la fin du 12<sup>ème</sup> siècle, mais ce phénomène sociolinguistique naturel n'a en aucune manière affaibli son prestige : langue du roi, de la loi, mais aussi d'une culture littéraire vivace, il a continué d'être appris et pratiqué par bien des générations d'anglais bilingues. S'il a fini par disparaître dans les usages officiels au profit de l'anglais, ce n'est pas parce qu'il serait devenu trop corrompu et incapable de remplir ces fonctions, mais parce que la montée en force du sentiment identitaire d'une nation devait mener à une évolution des pratiques linguistiques. Malgré cela, l'anglo-français a été un dialecte très important du français médiéval, le seul même à pouvoir prétendre rivaliser en prestige et usage avec la langue des rois de France. Il a d'ailleurs survécu encore plusieurs siècles durant l'époque moderne, puisque le *law french*, langage juridique technique qui découle des pratiques anglo-françaises des tribunaux médiévaux, a été la langue de la justice anglaise jusqu'au premier tiers du 18<sup>ème</sup> siècle. Enfin, la preuve ultime de sa vivacité et de son intégration par le peuple anglais se manifeste par le lexique impressionnant que le moyen anglais (et par conséquent l'anglais moderne) ont assimilé à partir du français insulaire, un héritage qui se manifeste de manière criante aujourd'hui encore.

La réalité sociolinguistique de l'usage de l'anglo-français a pendant longtemps été ignorée des linguistes et des historiens : parce qu'il divergeait en de nombreux points de l'ancien français standard, il a été catalogué comme une langue en constante décadence dès le milieu du 13<sup>ème</sup> siècle, mal apprise et mal comprise par ses locuteurs. Cependant, outre le scepticisme que doit engendrer l'idée d'un français standard durant une période aussi dialectalisée que le Moyen Âge, l'on peut également reprocher aux études traditionnelles de confondre la « correction » d'un langage et sa capacité communicative. Les recherches plus récentes ont insisté sur l'importance de considérer les caractéristiques d'une langue en relation avec ses usages, mettant



le doigt sur la grande quantité et variété des documents en anglo-français, et soulignant le fait que jamais un langage corrompu et inintelligible n'aurait pu être utilisé à de telles fins. De plus, bien des usages décrits comme fautifs décrivent plus la variété des registres de langue que l'incompétence d'un dialecte : les mêmes types de sources documentaires sur le continent présentent des usages similaires, mais n'ont tout simplement pas retenu l'attention des spécialistes. La non-conformité de l'anglo-français est donc remise en question, que ce soit au niveau morphosyntaxique, phonologique, orthographique ou lexical.

L'analyse linguistique des spécificités du français insulaire montre qu'il présente tout à fait les usages que l'on pourrait attendre d'un dialecte excentré, langue de contact de surcroît. D'une part, l'anglo-français perpétue un certain nombre d'archaïsme, notamment le non-usage des formes enclitiques *au*, *du*, etc., et des éléments d'orthographe et de vocabulaire. D'autre part, de par sa cohabitation avec le moyen anglais, certaines allomorphies tendent à être réduites, par exemple les paradigmes verbaux qui sont adaptés analogiquement au modèle le plus courant. L'anglais lui fournit également un certain nombre d'éléments lexicaux, utilisés soit pour leur pertinence soit pour leur familiarité dans l'audience. Ensuite, la tradition orthographique et syntaxique est moins pesante de par l'éloignement géographique : l'anglo-français tend donc à utiliser une graphie qui reflète sa phonologie et à réduire très tôt le système bicasuel – une évolution qui aura également lieu sur le continent et qui perdure en français moderne. Sa précocité paraît également se manifester dans certains domaines du vocabulaire, mais il est probable que cela ne reflète que le moment où ce lexique a été écrit, et non son usage oral, qui devait être similaire sur le continent. Enfin, la créativité sémantique du français insulaire est notable, bien des mots importés du continent voyant leur sens élargi ou spécifié au cours de leur usage en Angleterre, ce qui se reflète aujourd'hui dans les « faux amis » entre le français et l'anglais modernes. Au final, rares sont donc les spécificités uniques à l'anglo-français, ce qui montre que le français parlé en Angleterre ne peut être mis à part comme un « faux français », mais mérite de plein droit sa place parmi les dialectes du français médiéval.

## 6. Bibliographie

### Sources primaires:

- BAKER, Lewis (éd.) (1836), *Testamentata Eboracensia: a Selection of Wills from the Registry at York (1300-1551)*, Vol. 1, London : Surtees Society, 4. [En ligne] Anglo-Norman On-Line Hub. URL : [http://www.anglo-norman.net/cgi-bin/and-getloc?siglum=Test\\_Ebor&loc=i%20158&session=&menu=no](http://www.anglo-norman.net/cgi-bin/and-getloc?siglum=Test_Ebor&loc=i%20158&session=&menu=no). (consulté le 30 avril 2013).
- BELL, Alexander (éd.) (1969), *An Anglo-Norman Brut [MS ROYAL 13.A.xxi]*. Oxford : Anglo-Norman Text Society, 21-22. [En ligne] Anglo-Norman On-Line Hub. URL : <http://anglo-norman.net/cgi-bin/and-getloc?filename=brut-apps.xml&loc=9>. (consulté le 30 avril 2013).
- BIBBESWORTH, Walter de [2009], *Le Tretiz*, éd. W. ROTHWELL, Aberystwyth : The Anglo-Norman Online Hub [En ligne]. URL : <http://www.anglo-norman.net/texts/bibb-gt.pdf>. (consulté le 29 avril 2013).
- CLARKE, Adam, HOLBROOK, Frederick, et CALEY, John (éds.) (1830), *Foedera, conventiones, litterae, et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliae, alios quosuis imperatores, reges*, Vol. 3, London : Record Commissioners. [En ligne] Anglo-Norman On-Line Hub. URL : [http://anglo-norman.net/cgi-bin/and-getloc?filename=foedera-apps.xml&loc=3\\_223](http://anglo-norman.net/cgi-bin/and-getloc?filename=foedera-apps.xml&loc=3_223). (consulté le 30 avril 2013).
- MURRAY, Katharine (éd.) (1945), *The Register of Daniel Rough, Common clerk of Romney, 1352-1380*, Canterbury : Kent Archaeological Society, 16. [En ligne] Anglo-Norman On-Line Hub. URL : <http://anglo-norman.net/cgi-bin/and-getloc?filename=rough-apps.xml&loc=3>. (consulté le 30 avril 2013).
- NICHOLS, Francis (1865), *Britton*, Vol. 2, Oxford : Clarendon Press. [En ligne] Anglo-Norman On-Line Hub. URL : [http://anglo-norman.net/cgi-bin/and-getloc?filename=britton-apps.xml&loc=2\\_39](http://anglo-norman.net/cgi-bin/and-getloc?filename=britton-apps.xml&loc=2_39). (consulté le 30 avril 2013).
- RHYS, Olwen (éd.) (1946), *An Anglo-Norman Rhymed Apocalypse*, Oxford : Anglo-Norman Text Society, 6. [En ligne] Anglo-Norman On-Line Hub. URL : <http://anglo-norman.net/cgi-bin/and-getloc?filename=apoc-apps.xml&loc=117>. (consulté le 30 avril 2013).

### Littérature secondaire :

- BONNARD, Henri et RÉGNIER, Claude (1989), *Petite grammaire de l'ancien français*, Paris : Magnard.
- BRAND, Paul (2000), « The languages of the law in later medieval England », dans : TROTTER (éd.) 2000, 63-76.
- CERQUIGLINI, Bernard (1998) [En ligne], « Sur l'origine de la langue française: le prince ou le poète? », Compte-rendu de la conférence donnée à l'Université d'Osaka le 25 octobre 1998. URL : <http://www.lang.osaka-u.ac.jp/~benoit/fle/conferences/cerquiglini2.html#%283%29>. (consulté le 28 avril 2013).
- CHAURAND, Jacques (dir.) (1999), *Nouvelle histoire de la langue française*. Paris : Seuil. [En ligne]. URL : [http://www.unine.ch/dialectologie/NHLF/NHLF\\_index.html](http://www.unine.ch/dialectologie/NHLF/NHLF_index.html). (consulté le 28 avril 2013).

- CRANE, Susan (1986), *Insular romance: politics, faith, and culture in Anglo-Norman and Middle English literature*. Berkeley : University of California Press. [En ligne], site de la California State University, Northridge. URL : <http://www.csun.edu/~sk36711/WWW/engl443/craneintro.pdf>. (consulté le 28 avril 2013).
- CRANE, Susan (1999), «Anglo-Norman Cultures in England, 1066-1460» dans : WALLACE, D. (éd.), *The Cambridge History of Medieval English Literature*, Cambridge: Cambridge University Press, 35-60.
- CRESPO, Begoña (2000), « Historical Background of Multilingualism and its Impact on English», dans : TROTTER (éd.) 2000, 25-36.
- GARDES TAMINE, Joëlle (2010), *La Grammaire. Tome 1, phonologie, morphologie, lexicologie*. Paris : Armand Colin.
- HAEBERLI, Eric (2010), «Investigating Anglo-Norman Influence on Late Middle English Syntax», dans : INGHAM (éd.) 2010, 143-163.
- HEYS, Jacquie (2001) [En ligne]. *French as a Mother-Tongue in Medieval England*. URL : <http://homes.chass.utoronto.ca/~cpercyc/courses/6361Heys.htm>. (consulté le 28 avril 2013).
- INGHAM, Richard (2006), «The status of French in medieval England: evidence from the use of object pronoun syntax», dans: *Vox Romanica* [En ligne], N° 65. URL: [http://www.wun.ac.uk/external/multilingualism/seminar\\_archive/07\\_08\\_program/documents/ingham/inghampronouns5.pdf](http://www.wun.ac.uk/external/multilingualism/seminar_archive/07_08_program/documents/ingham/inghampronouns5.pdf). (consulté le 28 avril 2013).
- INGHAM, Richard (2009), «The Persistence of Anglo-Norman 1230-1362 : A Linguistic Perspective», dans: WOGAN-BROWNE (éd.) 2009, 44-54.
- INGHAM, Richard (éd.) (2010), *The Anglo-Norman language and its contexts*, Woodbridge : York Medieval Press.
- INGHAM, Richard (2010a), «Later Anglo-Norman as a Contact Variety of French?», dans: INGHAM (éd.) 2010, 8-25.
- INGHAM, Richard (2010b), «The Transmission of Later Anglo-Norman: Some Syntactic Evidence», dans: INGHAM (éd.) 2010, 164-182.
- KRISTOL, Andres (1994), «La prononciation du français en Angleterre au XV<sup>e</sup> siècle», dans : CERQUIGLINI-TOULET, J. et COLLET, O. (éds.), *Mélanges de philologie et de littérature médiévales offerts à Michel Burger*, Genève : Droz, 67-87.
- KRISTOL, Andres (2000), «L'Intellectuel «anglo-normand» face à la pluralité des langues : le témoignage implicite du MS Oxfod, Magdalen Lat. 188», dans : TROTTER (éd.) 2000, 37-52.
- KUNSTMANN, Pierre (2009), «Syntaxe anglo-normande : étude de certaines caractéristiques du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle», dans: WOGAN-BROWNE (éd.) 2009, 55-67.
- LUSIGNAN, Serge (2004), *La langue des rois au Moyen Âge: le français en France et en Angleterre*. Paris : Presses universitaires de France. Collection le nœud gordien.
- LUSIGNAN, Serge (2009), «French Language in Contact with English : Social Context and Linguistic Change (mid-13th-14th centuries)», dans : WOGAN-BROWNE (éd.) 2009, 19-30.

- MACHAN, Tim William (2009), «French, English, and the Late Medieval Linguistic Repertoire», dans: WOGAN-BROWNE (éd.) 2009, 363-372.
- MENGER, Louis Emil (1904), *The Anglo-Norman Dialect : a manual of its phonology and morphology, with illustrative specimens of the literature*. New York : The Columbia University Press. [En ligne]. URL: [http://archive.org/stream/anglonormandial01menggoog/anglonormandial01menggoog\\_djvu.txt](http://archive.org/stream/anglonormandial01menggoog/anglonormandial01menggoog_djvu.txt) (consulté le 28 avril 2013).
- MERRILEES, Brian, et PAGAN, Heather (2009), «John Barton, John Gower and Others : Variation in Late Anglo-French», dans: WOGAN-BROWNE (éd.) 2009, 118-134.
- MÖHREN, Frankwalt (2000), «Onfold Lexicography for a Manifold Problem?», dans : TROTTER (éd.) 2000,
- POPE, Mildred (1952), *From Latin to modern French, with especial consideration of Anglo-Norman: phonology and morphology* (2ème édition révisée). Manchester: Manchester University Press. 1ère publication 1934.
- POUZET, Jean-Pascal (2010), «Mapping Insular French Texts? Ideas for Localisation and Correlated Dialectology in Manuscript Materials of Medieval England», dans : INGHAM (éd.) 2010, 102-129.
- PUTTER, Ad, (2010) «Multilingualism In England and Wales, c. 1200: the Testimony of Gerald of Wales», dans: KLEINHENZ, C. et BUSBY, K. (éds), *Medieval multilingualism: the francophone world and its neighbours*, 83-105.
- RICHTER, Michael (2000), «Collecting miracles along the Anglo-Welsh border in the early fourteenth century», dans : TROTTER (éd.) 2000, 53-62.
- ROTHWELL, William (1973), «Où en sont les études d'anglo-normand?», dans : *Zeitschrift für romanische Philologie*, vol. 83, 195-204 [En ligne] JSTOR. URL : <http://www.jstor.org/stable/40616451>. (consulté le 28 avril 2013).
- ROTHWELL, William (1976), «The Role of French in 13th Century England», dans : *Bulletin of the John Rylands University Library of Manchester*, vol. 58, N° 2, (Printemps 1976), [En ligne] Anglo-Norman On-Line Hub. URL: [http://www.anglo-norman.net/articlesA/role\\_of\\_french\\_in\\_13C.xml?session=S326991363991213](http://www.anglo-norman.net/articlesA/role_of_french_in_13C.xml?session=S326991363991213). (consulté le 28 avril 2013).
- ROTHWELL, William (1980), « Lexical Borrowing in a Medieval Context », *Bulletin of the John Rylands University Library of Manchester*, vol.63, 118-143. [En ligne] Anglo-Norman On-Line Hub. URL : [http://www.anglo-norman.net/articlesA/lexical\\_borrowing.xml?session=S340671367179526](http://www.anglo-norman.net/articlesA/lexical_borrowing.xml?session=S340671367179526). (consulté le 28 avril 2013).
- ROTHWELL, William (1985), « From Latin to Modern French : Fifty Years on », *Bulletin of the John Rylands University Library of Manchester*, vol.68, 179-209. [En ligne] Manchester eScholar Services. URL : <https://www.escholar.manchester.ac.uk/api/datastream?publicationPid=uk-ac-man-scw:1m1623&datastreamId=POST-PEER-REVIEW-PUBLISHERS-DOCUMENT.PDF>. (consulté le 28 avril 2013).
- ROTHWELL, William (1991), «The Missing Link in English Etymology: Anglo-French», dans : *Medium Aevum*, vol. 60, [En ligne] Anglo-Norman On-Line Hub. URL: <http://www.anglo-norman.net/articlesA/missinglink.xml?session=S326991363991213>. (consulté le 28 avril 2013).

- ROTHWELL, William (1993), «The Legacy of Anglo-French: faux amis in French and English», dans : *Zeitschrift für romanische Philologie*, vol. 109, [En ligne] Anglo-Norman On-Line Hub. URL: <http://www.anglo-norman.net/articlesA/fauxamis.xml?session=S326991363991213>. (consulté le 28 avril 2013).
- ROTHWELL, William (1994), «Of Kings and Queens, or Nets and Frogs: Anglo-French Homonymics», dans : *French Studies*, vol. 48, [En ligne] Anglo-Norman On-Line Hub. URL: <http://www.anglo-norman.net/articlesA/kings.xml?session=S326991363991213>. (consulté le 28 avril 2013).
- RUSSO, Michela, et PROTO, Teresa (2011), «Interférences phonologiques et métriques : les rapports entre le français médiéval de France et l'anglo-normand», dans : *Anuar de lingvistică și istorie literară* (ALIL) [En ligne], t. LI. URL : [http://www.alil.ro/wp-content/uploads/2012/05/35\\_RUSSO\\_PROTO.pdf](http://www.alil.ro/wp-content/uploads/2012/05/35_RUSSO_PROTO.pdf). (consulté le 28 avril 2013).
- SHORT, Ian (1995), "Anglo-Norman literature" dans : FRANCE, P. (éd.), *The New Oxford Companion to Literature in French*. Oxford : Oxford University Press, 1995. [En ligne] Answers.com. URL : <http://www.answers.com/topic/anglo-norman-literature>. (consulté le 28 avril 2013).
- SHORT, Ian (2007), *Manual of Anglo-Norman*. London : Anglo-Norman Text Society.
- SPENSE, John (2013) [En ligne], *Anglo-Norman : a blog. Information and references about Anglo-Norman literature and language*. URL : <http://anglonorman.wordpress.com>. (consulté le 28 avril 2013).
- TROTTER, David (éd.) (2000), *Multilingualism in later medieval Britain*. Rochester : Brewer.
- TROTTER, David (2003a), «Not as eccentric as it looks: Anglo-French and French French», dans : *Forum for Modern Language Studies* [En ligne], N° 39. URL: <http://fmls.oxfordjournals.org/content/39/4/427.full.pdf+html>. (consulté le 29 avril 2013).
- TROTTER, David (2003b), « L'anglo-normand : variété insulaire, ou variété isolée ? », dans : *Médiévales* [En ligne], N° 45 (automne 2003). URL : <http://medievales.revues.org/760>. (consulté le 28 avril 2013).
- TROTTER, David (2009), «L'apport de l'anglo-normand à la lexicographie de l'anglais, ou : les «gallicismes» en anglais», dans : THIBAUT, A. (éd.), *Gallicismes et théorie de l'emprunt linguistique*, Paris : Harmattan, 147-168.
- TROTTER, David (2010), «Bridging the Gap : The (Socio)linguistic Evidence of Some Medieval English Bridge Accounts», dans : INGHAM (éd.) 2010, 52-62.
- TYLER, Elizabeth (2009), « From Old English to Old French », dans : WOGAN-BROWNE (éd.) 2009, 164-178.
- VISING, Johan (1923), *Anglo-Norman Language and Literature*. London : Oxford University Press.
- WOGAN-BROWNE, Jocelyn (éd.) (2009), *Language and culture in medieval Britain: the French of England c.1100-c.1500*, Woodbridge : York Medieval Press.
- WRIGHT, Laura (2010), « A Pilot Study on the Singular Definite Article *le* and *la* in Fifteenth-Century London Mixed-Language Business Writing », dans : INGHAM (éd.) 2010, 130-142.

## Dictionnaires:

AND<sup>2</sup> : Anglo-Norman Dictionary, Online edition. URL : <http://www.anglo-norman.net>. (consulté le 28 avril 2013).

CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. [En ligne]. URL : <http://www.cnrtl.fr>. (consulté le 28 avril 2013).

DMF : Dictionnaire du Moyen Français, version 2012. [En ligne] ATILF - CNRS & Université de Lorraine. URL : <http://www.atilf.fr/dmf>. (consulté le 28 avril 2013).

GODEFROY, Frédéric (1965), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*, Vaduz : Klaus Reprint LTD (première publication 1880-1895). [En ligne]. URL : <http://micmap.org/dicfro/introduction/dictionnaire-godefroy>. (consulté le 28 avril 2013).

GODEFROY, Frédéric (1965), *Complément du dictionnaire de l'ancienne langue française...*, Vaduz : Klaus Reprint LTD (première publication 1895-1902). [En ligne]. URL : <http://micmap.org/dicfro/introduction/complement-godefroy>. (consulté le 28 avril 2013).

Larousse [En ligne]. Dictionnaire de français et dictionnaire bilingue français-anglais. URL : [www.larousse.fr](http://www.larousse.fr). (consulté le 28 avril 2013).

Lexilogos : dictionnaires en ligne. URL : [www.lexilogos.com](http://www.lexilogos.com). (consulté le 28 avril 2013).

MED : Middle English Dictionary, Online edition. URL : <http://quod.lib.umich.edu/m/med>. (consulté le 28 avril 2013).